

DEVENIR EXPERT DE LA PAIE (NIVEAU 3)

PA03

3 jours (21h) 1 850,00 €^{HT}

Objectifs

Appliquer la régularisation progressive • Calculer la paie des contrats particuliers • Déclencher le solde de tout compte en cas de retraite • Maîtriser la réintégration fiscale et sociale des cotisations retraite et prévoyance

Profil Stagiaire(s)

cette formation s'adresse aux responsables et membres de services paie

Pré-requis

Avoir suivi le module "Se Perfectionner à la Paie (niveau 2)" - PA02 ou avoir les acquis théoriques correspondants

Profil Animateur(s)

cette formation est assurée par un expert en paie



PROGRAMME

Organismes Sociaux

Sécurité sociale, Pôle emploi
Retraite complémentaire AGIRC/ARRCO
Prévoyance et mutuelle
Plafond S.S et prorata

Régularisation annuelle des bases de cotisations

Appliquer la régularisation progressive des bases
Vérifier les cotisations patronales maladie et allocations familiales
Calculer la rédaction générale des cotisations patronales et régulariser mois par mois

Aménagement et annualisation du temps de travail

Rappel durée du travail : limite hebdomadaire, taux HS et HC
Le régime d'exonération fiscal et social des HS et HC
Accords de modulation, gestion des heures supplémentaires,
Organisation en cycle hebdomadaire
Le compte épargne-temps

Paie des contrats particuliers

Contrat d'apprentissage
Contrat de professionnalisation
Contrat unique d'insertion, CIE, CAE
Les stages conventionnés

Saisie-arrêt sur salaire

Avis à tiers détenteur, pension alimentaire
Quotité saisissable et ordre d'imputation
Le prélèvement à la source

Activité partielle

Réduction d'horaire ou fermeture temporaire en cas de baisse d'activité
Calculer l'indemnité légale d'activité partielle versée au salarié

Solde de tout compte : retraite

Indemnité de départ volontaire en retraite et indemnité de mise à la retraite
Gérer les limites d'exonération fiscale et sociale selon le motif de départ
Taxe Urssaf de mise à la retraite

Contactez-nous

Conseiller formation
09 88 66 10 00
inscriptions@demoss.fr

Nos sessions

8 - 10 déc. 2021 : Paris / A
Distance

30 mars - 1 avr. 2022 : Paris / A
Distance

4 - 6 juil. 2022 : Paris / A Distance

19 - 21 oct. 2022 : Paris / A
Distance

DEVENIR EXPERT DE LA PAIE (NIVEAU 3)

PA03

3 jours (21h) 1 850,00 €^{HT}

Cotisations retraite supplémentaire et prévoyance complémentaire

Limites d'exonération fiscale des cotisations salariales et patronales de prévoyance
Limites d'exonération sociale des cotisations patronales de retraite supplémentaire
Savoir intégrer les excédents fiscaux et sociaux sur le bulletin de paie

Méthode pédagogique

Cette formation alterne apports théoriques et de nombreux exercices de mise en application
Les sessions "A distance" sont réalisées avec l'outil de visioconférence Teams, permettant au formateur d'adapter sa pédagogie.

Moyens pédagogiques et techniques de mise en œuvre

Nos formateurs DEMOS sont recrutés conformément aux spécifications mentionnées pour chaque formation. Ce sont des professionnels en activité et/ou des experts dans leur domaine.

Ils utilisent des méthodes et outils appropriés aux formations qu'ils dispensent et adaptent leur pédagogie au public accueilli.

Par ailleurs, nos centres de formation DEMOS sont tous équipés :

- Salles de formation lumineuses, spacieuses, design, ergonomiques, mobiles et équipées d'écrans plasma, de PC portables/fixes si nécessaire à la formation suivie.
- Accès au wifi haut débit sur l'ensemble des lieux
- Espace de co-learning et webcorners
- Cafés, collations et rafraîchissement sont offerts

Et tous sont accessibles aux personnes à mobilité réduite

Le dispositif de suivi et d'évaluation

Pour assurer un suivi individuel, Demos a mis en place 2 types d'évaluation :

- Des évaluations des acquis en cours et en fin de formation

Elles peuvent être faites de différente manière selon le contenu de la formation suivie :

Quiz, exercice pratique, étude de cas, jeu de rôles, mise en situation, soutenance devant un jury pour les formations à finalité certifiante.

- Une évaluation de la satisfaction de chaque stagiaire est réalisée en ligne. Cette évaluation est complétée par l'appréciation du formateur à l'issue de chaque session.

En complément

Avant cette formation vous pouvez suivre :

- Se Perfectionner à la Paie (niveau 2)

Après cette formation vous pourrez suivre :

- Les Jeux et La Pratique des Déclarations Sociales

Cette formation fait partie de :

- Produire la Paie en Entreprise (Parcours Pro certifiant éligible CPF*)